



## LA COMMUNE DE GRÉSY-SUR-AIX RECRUTE DES AGENTS RECENSEURS POUR LE RECENSEMENT NATIONAL DE LA POPULATION 2025

Dans le cadre du recensement de la population mené en collaboration avec l'INSEE, qui aura lieu du 16 janvier 2025 au 15 février 2025, la commune recrute 12 agents recenseurs.

Le contrat débutera dès la 3<sup>ème</sup> semaine de janvier jusqu'à la fin du recensement. Vous serez placé sous l'autorité de l'agent coordinateur communal.

### VOS MISSIONS :

- Effectuer le recensement de la population.
- Se former aux concepts et aux règles du recensement (2 demi-journées de formation dès la 2<sup>ème</sup> semaine de janvier).
- Effectuer un itinéraire selon un secteur géographique déterminé par le coordonnateur : cette tournée de reconnaissance doit être effectuée entre les 2 demi-journées de formation.
- Repérer l'ensemble des adresses de son secteur et les faire valider par le coordonnateur.
- Déposer les questionnaires, prendre rendez-vous pour les récupérer si nécessaire.
- Informer les habitants qu'ils ont la possibilité de se faire recenser directement sur le site de l'INSEE.
- Tenir à jour un carnet de tournée.
- Rendre compte régulièrement de l'avancement du travail et faire état des situations particulières auprès du coordonnateur.
- Restituer en fin de collecte l'ensemble des documents.

### VOTRE PROFIL :

- Être libre de tout engagement pendant la période du recensement.
- Être titulaire du Permis B et avoir un véhicule personnel.
- Avoir une grande disponibilité quotidienne et une grande ténacité.
- Accepter les nombreux déplacements et les horaires décalés (soirées, mercredi et samedi).
- Être en capacité de s'organiser et d'organiser de façon optimale les tournées (sens de l'orientation et méthode).
- Avoir de fortes aptitudes relationnelles, capacité au dialogue.
- Faire preuve de discrétion, de confidentialité et de neutralité.

### LES MODALITÉS DU CONTRAT :

Contrat à durée déterminée du 16 janvier 2025 au 15 février 2025 – Temps de travail non complet à organiser en fonction du district de recensement.

### LES CONDITIONS DE RÉMUNÉRATION :

Rémunération forfaitaire pour les séances de formation – Rémunération à la feuille – Prise en charge forfaitaire des frais de déplacement - A titre indicatif, sous réserve du district concerné et du nombre de logements recensés, la rémunération nette de la mission peut atteindre environ 1000 €.

### LES CONTRAINTES DU POSTE :

Activités concentrées sur les fins de journée et les week-ends.

**Pour faire acte de candidature, merci de transmettre votre candidature à Monsieur le Maire de Grésy-sur-Aix, 1 place de la mairie, 73100 GRÉSY-SUR-AIX ou par courriel à [accueil@gresy-sur-aix.fr](mailto:accueil@gresy-sur-aix.fr) avant le 31 octobre 2024.**

### CONTACTER LA MAIRIE DE GRÉSY-SUR-AIX

1, place de la Mairie  
BP 15 - 73100 Grésy-Sur-Aix

 04 79 34 80 50  [accueil@gresy-sur-aix.fr](mailto:accueil@gresy-sur-aix.fr)

### + D'INFOS

 [gresysuraix](https://www.facebook.com/gresysuraix)  
[www.gresy-sur-aix.fr](http://www.gresy-sur-aix.fr)

